

Lausanne, le 23 mars 2023

Communiqué de presse

Prise de position du Centre Vaud sur la situation de Mme Dittli

Le Centre Vaud a pris connaissance avec satisfaction du rapport externe mandaté par le Conseil d'Etat concernant la situation fiscale de Madame Dittli.

Il ressort du rapport que la situation de Madame Dittli était conforme aux règles légales et jurisprudentielles, ainsi qu'à la pratique établie. L'analyse confirme que "les jeunes célibataires de moins de 30 ans sont réputés conserver leur domicile auprès de leurs parents (annoncé comme principal) que leur séjour dans un autre canton (domicile secondaire) soit lié à l'exercice d'une activité lucrative ou aux études". Il en résulte que le domicile fiscal de Madame Dittli se trouvait pour les années 2016 à 2021 à Oberägeri (ZG) auprès de ses parents. Le rapport relève également que Madame Dittli a rempli toutes ses déclarations d'impôts, dans le délai imparti, sans demande de prolongation de délai et qu'elle s'est toujours acquittée de ses impôts, ce dont le Centre Vaud n'a d'ailleurs jamais douté.

Le parti salue la transparence dont Madame Dittli a fait preuve tout au long du processus d'analyse requis par le Conseil d'Etat, mais également sa capacité à s'élever face aux attaques. Il déplore toutefois l'instrumentalisation de cette situation par la gauche ainsi que la couverture médiatique infondée. Selon le Club Suisse de la presse, près de 1000 articles mentionnant Valérie Dittli ont été recensés en douze jours dans les médias romands. Le parti appelle en conséquence les médias à se livrer à un travail d'introspection quant à ce nombre élevé.

Par souci de clarté, le Centre Vaud rappelle également que la notion de domicile indiquée à l'article 3 de ses statuts peut se référer à un principe de résidence dans le Canton et non à la domiciliation fiscale, et que Madame Dittli a été élue à la présidence en parfaite conformité avec les statuts du parti, contrairement à ce qui a été laissé entendre.

Selon Emilio Lado, président du Centre Vaud : *"Sur le fond, il n'y a donc pas d'affaire, sinon médiatique, et il est difficile de faire des reproches à Madame Dittli. Elle a payé ses impôts. Elle a défendu son doctorat. Elle a été élue légitimement dans ses différentes fonctions et rôles. Elle a agi en toute transparence. Elle est exemplaire dans le cadre de ses fonctions de ministre. Il est urgent à présent de la laisser travailler afin d'augmenter le pouvoir d'achat des Vaudoises et des Vaudois."*

Le Centre Vaud estime que la polémique est close, et qu'il est à présent urgent de laisser Valérie Dittli se concentrer sur les finances et l'agriculture du Canton. De grands chantiers sont encore à entreprendre, notamment en ce qui concerne la baisse de la fiscalité pour la classe moyenne. Le Centre Vaud salue en passant les premières baisses fiscales pour les familles qui prendront effet à travers l'augmentation des déductions des frais de garde des enfants.

Pour tout renseignement complémentaire :

Emilio Lado, président Le Centre Vaud, tél. 079 472 26 27